

## **OFFRE de SOINS :**

### **Pour des SITES SECONDAIRES en ZONES SOUS-MEDICALISÉES**

La problématique de l'offre de soins en zone faiblement peuplée est bien connue. La désertification médicale en zone rurale est liée à plusieurs facteurs que sont l'isolement, les contraintes familiales, la vie locale et/ou l'environnement démographique. Or le temps consacré au travail s'est réduit dans notre société civile pour laisser plus de place aux activités de loisirs, auxquelles les médecins ne peuvent échapper. Cette réduction du temps de travail est amplifiée par la féminisation de la profession, qui exige vraisemblablement un temps domestique supplémentaire

Le médecin a aujourd'hui besoin au quotidien d'une infrastructure plus sophistiquée, de secrétariat, d'informatique et de communication rapide avec ses référents. La solution des maisons de santé pluridisciplinaires reste une voie privilégiée pour inciter les praticiens à s'installer, mais on ne peut les concevoir que sur un bassin de population suffisant pour permettre à chacun de vivre décemment. D'où la proposition suivante du Docteur Jean-Pierre MOURAUX, Président de l'Ordre des Médecins de la Côte-d'Or.

Afin de pourvoir aux besoins des patients sédentarisés ou à mobilité réduite dans certaines zones, il est possible d'envisager une présence médicale un ou deux jours par semaine dans un maximum de petites communes.

Pour cela, on peut envisager le déplacement hebdomadaire d'un ou deux médecins de la MSP dans un cabinet dédié à ce service par la commune en recherche de praticien. Ces communes disposent souvent de locaux désaffectés qui pourraient être réhabilités à peu de frais à cet effet.

L'installation nécessiterait deux ou trois pièces d'accès aménagé, un mobilier restreint, mais un terminal téléphonique ou une installation Wi-Fi fonctionnelle.

L'autorisation de site secondaire pour le médecin serait éventuellement accordée par le Conseil de l'Ordre des Médecins, dans l'intérêt des patients. Le médecin pourrait ainsi bénéficier du secrétariat de la MSP pour les prises de rendez-vous ou les demandes de renseignements, l'hébergement des dossiers au sein de la MSP et il conserverait le contact avec ses collègues soignants.

Sa venue à jour fixe, attendue par la population, serait préparée par son secrétariat et permettrait le suivi de patients chroniques dans des conditions optimales.